

la langue de quelqu'un, nous sommes exposés à ne pas apprécier ses qualités. Nous avons même été par le passé enclins à mépriser ceux que nous ne comprenions pas. Ces immigrants nous sont précieux. Plusieurs, par exemple, de nos médecins et chirurgiens les plus compétents nous sont venus ces dernières années de l'Europe; néanmoins nous leur refusons le droit de pratiquer leur profession. Je ne citerai pas les motifs que nous invoquons pour agir ainsi et je me contenterai de dire que ce n'est pas là un exemple d'esprit démocratique.

Puisque j'en suis au chapitre de la démocratie, je tiens à déclarer catégoriquement que je ne veux offenser personne mais que, lorsqu'un député, qu'il siège du côté du Gouvernement ou du côté de l'opposition, prend la parole dans le dessein d'empêcher l'adoption d'une résolution d'un collègue, en disant, et je cite:

Je n'ai que vingt minutes à perdre.

... je suis forcé de reconnaître, que la population du pays, quand elle est témoin de scènes pareilles, du haut des tribunes de la Chambre...

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): A l'ordre! L'honorable député doit s'en tenir à l'article en délibération.

M. KNIGHT: Je parle, monsieur le président, de l'enseignement post-scolaire, plus que ne l'a fait l'honorable député. On me permettra de dire qu'en lisant le compte rendu de scènes semblables, la population se fera la réflexion que les nouveaux venus ne sont pas les seuls adultes au Canada qui aient besoin d'être éduqués. Je rougirais de honte si certains de ces nouveaux venus avaient l'occasion de voir ici la démocratie à l'œuvre. Que mes remarques soient régulières ou non, je suis aussi sincère que quiconque à cet égard et j'affirme qu'il y a quelque chose qui ne va pas dans notre façon de procéder en cette Chambre. Je suis nouvellement arrivé ici, mais je représente la circonscription de Saskatoon...

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Golding): A l'ordre! L'honorable député enfreint le Règlement en soulevant une question comme celle-là à l'occasion de l'examen de l'article en délibération. J'espère qu'il reviendra à la question à l'étude.

M. KNIGHT: Au sujet des cours post-scolaires, qu'il me suffise de dire qu'ils sont nécessaires, que nous sommes des hommes faits et non plus des enfants. La Chambre et le pays peuvent juger ce que j'aurais pu formuler si l'on ne m'avait pas rappelé à l'ordre ce soir.

M. HLYNKA: J'approuve entièrement l'article 37. En outre, je formulerai mon avis sur

une ou deux questions. Je dirai un mot de celui qui se fait naturaliser. Ceux qui ont pris la parole jusqu'ici, ou la plupart d'entre eux, se sont prononcés en faveur d'accorder le privilège de la naturalisation à d'autres. Je suis au nombre de ceux qui ont été naturalisés par leur père.

Je suis convaincu qu'il y a lieu d'améliorer le régime de la naturalisation, comme entend le faire le ministre sous l'empire du projet de loi à l'étude, et que l'octroi de certificats de naturalisation aux postulants ne devrait plus être une question de routine. Il me semble que les textes qu'on a proposés au ministre, bien que préparés dans un esprit de sincérité, sont un peu compliqués. J'ai sous la main l'un des textes proposés et j'ai pris au hasard un certain nombre des questions qu'on peut poser aux postulants à la naturalisation. Voici:

1. Etes-vous en faveur de la division des pouvoirs, telle qu'elle est exposée dans la constitution?
2. Enumérez quelques-uns des principes que renferme l'Acte de l'Amérique du Nord britannique.
3. Nommez certains genres de biens exemptés d'impôt.

Je me demande quels sont ces biens.

4. Si un grand jury n'intente pas une action au criminel à une personne, cette dernière peut-elle être mise en jugement?
5. Quelles sont les trois phases du gouvernement d'un pays?

Après avoir écouté les délibérations de la conférence fédérale-provinciale, je me demande combien d'honorables députés pourraient répondre à cette question.

6. Expliquez comment un bill devient loi en Ontario.
7. De quelle façon choisit-on l'Orateur de la Chambre?
8. De quelle façon détermine-t-on le nombre de députés à la Chambre des communes?
9. Que doit posséder un bon gouvernement?

M. MacNICOL: Une majorité conservatrice.

M. HLYNKA: Et la dernière question:

10. Quelle est la répartition des pouvoirs en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique?

Les dix questions sont tirées du texte en cause et je tiens à féliciter l'Ordre indépendant des filles de l'Empire d'avoir établi ce texte. Mais il l'a préparé comme s'il devait servir uniquement à ceux qui parlent déjà anglais. Il ne faut pas oublier qu'un certain nombre d'immigrants s'établiront dans l'Ouest, où ils n'auront peut-être pas l'avantage d'apprendre l'anglais aussi rapidement que les gens des villes.

Si l'on choisit officiellement l'un de ces textes en vue de la préparation des postulants à la citoyenneté, je crains que nombre d'entre eux ne le trouvent trop difficile. Le ministre